



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par les présentes demandes de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du 22 octobre 2019 à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**35, 7<sup>e</sup> Avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

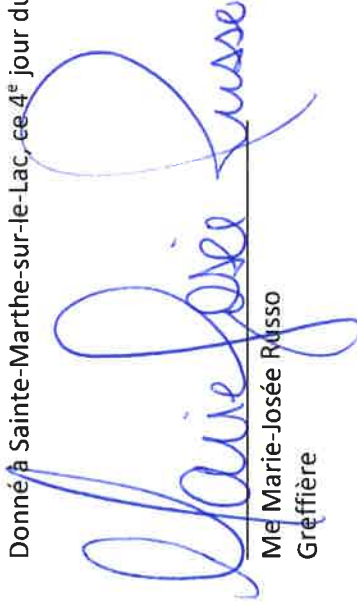
- De permettre une marge avant pour un agrandissement de la maison existante à 4.85 mètres au lieu de 6 mètres.

**3142, rue Lambert**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre une hauteur du rez-de-chaussée par rapport au niveau de la rue de 2.92 mètres au lieu de 2 mètres.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière